

Classe les exemples, cités dans le texte, dans ces quatre catégories. Est-ce toujours facile?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Lis cet extrait et réponds aux questions⁷.

« L'ouvrier que l'on attend à 8:00 arrive plus tard. L'enfant dont on attend que tout le monde soit servi avant de commencer à manger se jette sur son assiette à peine celle-ci remplie. L'automobiliste dont on attend qu'il laisse passer le piéton engagé sur un passage clouté ne s'arrête pas et s'arrange même pour passer dans la flaque d'eau qui éclaboussera les personnes sur le trottoir... De tels écarts [...] menacent l'homogénéité sociale et les plus graves d'entre eux appellent des sanctions. La déviante n'est pas un problème d'ordre juridique mais sociologique. La sanction de la déviance est en premier lieu le regard désapprobateur porté sur le déviant. Toute déviance n'implique pas une sanction pénale ou physique. Si la norme du groupe social est le port de la cravate et des cheveux courts, le "look punk" constitue une déviance qui suscite l'étonnement ou la réprobation des individus conformistes mais pas de sanction pénale ou physique. [...]

Seuls les plus graves cas de déviante, celles qui consistent dans la violation des règles que les sociétés ont pris le soin d'inscrire dans la loi, constituent des actes de délinquance. La délinquance n'est pas qu'un problème sociologique, c'est un problème juridique qui appelle une politique de prévention et de répression de la part des pouvoirs publics. Elle se mesure statistiquement, c'est un phénomène objectif. La déviance ne se mesure pas dans la mesure où toutes les formes de déviance ne peuvent être recensées et dépendent largement de la subjectivité de celui qui se fait "juge". »

Source : Albert Ogien, Sociologie de la déviance, coll. « U », Armand Colin, 1995.

Explique la phrase soulignée.

.....

.....

.....

.....

⁷ https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_266533/fr/processus-deviance

Quelle est la différence entre déviance et délinquance ?

.....

.....

.....

.....

.....

Après avoir réalisé ces différentes activités, explique avec tes mots, la différence entre une norme SOCIALE et une norme JURIDIQUE.

.....

.....

.....

.....

Construisons ensemble les définitions.

Les NORMES SOCIALES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Les NORMES JURIDIQUES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. J'illustre la raison d'être des lois⁸

Selon toi, est-il possible de vivre sans normes (sociales ou juridiques) ? Pourquoi ?

.....
.....
.....



Comment est-il possible de « sanctionner » une action dite « non acceptable » ?

Concernant les normes sociales :

Concernant les normes juridiques :

Parfois, les normes sociales ne correspondent plus aux normes juridiques. Ces divergences (qui peuvent être le sujet de débats houleux) permettent, aussi, de faire évoluer les lois.

Cite quelques exemples :

.....
.....

4. Je distingue les juridictions civiles et pénales – Je différencie responsabilité civile et responsabilité pénale

ACTIVITE 4a : responsabilité civile – responsabilité pénale.

Voici diverses situations⁹. Repère les différences essentielles en complétant les tableaux plus bas.

Situation 1 :

Marc constate une infiltration d'eau dans l'appartement qu'il loue. Depuis trois mois, il en a régulièrement informé son propriétaire mais ce dernier ne réagit pas. La patience de Marc a des limites et il décide de citer le propriétaire devant le juge de paix afin qu'il effectue enfin les réparations indispensables.

⁸ Image : <http://www.meilleures-licences.com/actualite-205-une-fac-de-droit-apres-un-bac-1.html>

⁹ Situations inspirées de la publication "La justice en Belgique" du SPF Justice (parfois modifiées)

Situation 2 :

La société SOGAPO, entreprise générale de construction, vient de se faire livrer la camionnette qui avait été commandée le mois dernier chez le concessionnaire GASPARD. Le gérant de la société SOGAPO remarque plusieurs griffes sur la carrosserie ainsi que sur les vitres. Le concessionnaire refuse de prendre en charge ces défauts (ni même faire fonctionner la garantie légale) estimant qu'il s'agit de la responsabilité du livreur. Le tribunal de commerce statuera.

Situation 3 :

Roger a déjà bu quelques verres de bière quand il prend le volant de sa voiture. Il brûle un feu rouge et emboutit la voiture de Jeanine. La police, appelée sur les lieux, dresse un procès-verbal. Jeanine veut que Roger et sa compagnie d'assurance paient les frais de réparation de sa voiture. Roger et sa compagnie d'assurance refusent de payer. Roger est condamné par le tribunal de police à payer une amende et la déchéance du droit de conduire est prononcée à son égard (condamnation pénale). Dans le même jugement, Roger est condamné à rembourser à Jeanine les frais de réparation de sa voiture (condamnation civile)

Situation 4 :

Thomas prête 25 000 euros à Luc. Mais, le jour convenu, Luc ne lui rembourse pas la somme. Comme il s'agit d'un litige civil entre particuliers et vu l'importance de la somme en cause, l'affaire est portée devant le tribunal de première instance.

Situation 5 :

Michael est rentré par infraction dans une buvette de football et a volé le coffre qui se trouvait sous le comptoir. La porte en verre a été totalement brisée. Il sera condamné par le tribunal correctionnel à une peine d'emprisonnement et devra rembourser au tenancier les frais de réparation.

Situation 6 :

Louis, marié à Manon, dilapide le patrimoine commun et accumule des dettes qu'elle ne peut assumer. Elle souhaite mettre fin à cette situation. Le tribunal de la famille et de la jeunesse (chambre de la famille) statuera.

Situation 7 :

Johanna, 14 ans, a été interpellée par la police pour fait de violence envers Mme Moton, une voisine. Le tribunal de la famille et de la jeunesse (chambre de la jeunesse) statuera.

Situation 8 :

Gérard est au chômage depuis cinq ans. Après un contrôle de l'Onem, il est exclu du bénéfice des indemnités de chômage. Pour contester la décision, il introduit une requête devant le tribunal du travail.

	Situation 1	Situation 2	Situation 3	Situation 4
Entre qui et qui ?				
De quoi s'agit-il ?				
Quel tribunal ?				
Quelle sanction ?				
Responsabilité civile et/ou pénale				

	Situation 5	Situation 6	Situation 7	Situation 8
Entre qui et qui ?				
De quoi s'agit-il ?				
Quel tribunal ?				
Quelle sanction ?				
Responsabilité civile et/ou pénale				

En Belgique, « **Le pouvoir judiciaire** a pour mission de juger. Il applique donc le droit : il statue dans les litiges en matière CIVILE et applique le droit PENAL aux personnes qui ont commis une infraction. »¹⁰

Après avoir complété ce tableau, explique la différence entre la responsabilité CIVILE et la responsabilité PENALE ?

.....

.....

.....

ACTIVITE 4b : responsabilité civile.

Situation :

Tu es piéton. Par distraction, tu traverses sans regarder. Un automobiliste t'évite mais emboutit un autre véhicule. Des témoins sont présents.¹¹



Est-il possible de prouver le dommage ? Justifie.

.....

.....

Est-il possible de prouver la faute de celui qui a causé le dommage ? Justifie.

.....

.....

Y a-t-il un lien de causalité entre le dommage et la faute ? Justifie.

.....

.....

¹⁰ Publication "La justice en Belgique" du SPF Justice (p5)

¹¹ L'image provient de

http://www.picturesof.net/images/300/A_Two_Car_Accident_with_a_Driver_Talking_on_a_Cellphone_Royalty_Free_Clipart_Picture_110119-138320-378053.jpg

Construisons ensemble les définitions.

Replaçons les mots manquants :

Personnes - Contrat - D'animaux - Volontaire ou non - Le dommage - Dommages - Son propre fait - Personnes - Un lien de causalité - Réparer le dommage - La faute - Choses

La **responsabilité civile** est la responsabilité considérée du point de vue des qu'une action , ainsi qu'une absence d'action prévue dans un , ont pu causer.

La personne fautive a l'obligation de causé à une ou plusieurs autres personnes de ou de celui de ou de dont elle a la responsabilité. Les principes généraux de la responsabilité civile sont prévus et décrits dans le Code civil.

La responsabilité civile nécessite la présence de trois éléments fondamentaux repris dans l'article 1382 du code : « Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer » :

-doit être prouvé.
-de celui qui a causé le dommage doit être prouvée.
-entre ce dommage et la faute doit exister.

La justice civile traite essentiellement des litiges entre les (physiques et morales).¹²

Remarque : Dans le cadre de l'autorité parentale, les **parents** (ou le tuteur) **ont un devoir de surveillance et d'éducation à l'égard de leurs enfants** et par conséquent sont responsables des actes commis par ceux-ci, et ce jusqu'à leurs 18 ans.



¹² Publication "La justice en Belgique" du SPF Justice (p8)

ACTIVITE 4c : responsabilité pénale.

Situation :

Mathieu renverse volontairement une dame âgée afin de lui voler son sac à main. Celle-ci est grièvement blessée.

Que fais-tu comme différence avec le cas précédent ?

.....

.....

Remplace les mots manquants :

*Complice - L'état - Tente - Emprisonnement - Reconnue coupable -
Sanction - Trouble à l'ordre public - Contraventions - Crimes -
Travail - Délits - Amende*



La **responsabilité pénale (ou délictuelle)** est l'obligation faite à une personne par un tribunal de répondre d'une infraction délictueuse commise ou dont elle est, et de subir la pénale prévue par le texte qui les réprime.

La responsabilité pénale se différencie de la responsabilité civile (obligation de répondre au dommage causé en le réparant) car elle implique un recours de la part de pour trouble

Pour le Code pénal, l'auteur n'est pas uniquement celui qui commet les délits incriminés, mais aussi celui qui, dans les cas prévus par la loi, de les commettre.

La justice pénale inflige aux auteurs de comportements répréhensibles des peines prévues par la loi. Il peut s'agir notamment d'un, d'une peine de ou d'une Une sanction alternative (travail d'intérêt général, médiation) peut également être prononcée.

En droit pénal, on distingue trois types d'infractions : les, les et les

Détendons-nous quelque peu avec le **jeu de l'inspecteur de police** !



ACTIVITE 4d : les institutions judiciaires.

Comme tu as pu le constater dans les diverses situations, en Belgique, il existe plusieurs tribunaux et cours, chacun avec leurs propres compétences.¹³



Replace les divers tribunaux dans ce tableau :

Tribunal de Première Instance (partie civile) – Justice de Paix – Tribunal de la famille et de la jeunesse (chambre de la famille) - Tribunal de la famille et de la jeunesse (chambre de la jeunesse) – Tribunal du travail - Tribunal de commerce - Tribunal de Police – Tribunal de Première Instance (Tribunal Correctionnel – Partie pénale)

¹³ L'image provient de http://www.laviequercynoise.fr/files/2014/05/Proc%C3%A8s-tribunal-IMG_0140.jpg

Tribunaux	Compétences
	En matière de loyers, de voisinage, de servitudes ou d'expropriation ainsi que pour les mesures provisoires entre époux.
	Contraventions, infractions à des lois spéciales (par ex. le Code rural, le Code forestier) et infractions de roulage. Au fil des ans, ce tribunal est surtout devenu un « tribunal de la circulation ».
	Affaires qui touchent des personnes (par ex. divorce, filiation, adoption). Il est également compétent pour les différends d'un montant supérieur à 1 860 euros, les litiges concernant les droits de succession ou les droits d'auteur ainsi que les appels de jugements rendus par le juge de paix.
	Délits, tels que l'escroquerie, la fraude, l'homicide involontaire, le vol avec effraction, le vol avec violences et les crimes correctionnalisés. Il fait aussi office de juridiction d'appel pour les décisions rendues par le tribunal de police.
	<p>Conflits concernant le mariage ou ses obligations, le divorce et ses conséquences patrimoniales, l'établissement et la contestation de la filiation, les contestations à l'égard de certaines décisions adoptées par les officiers de l'état civil, etc.</p> <p>Demande relative aux enfants : détermination des modalités de l'exercice de l'autorité parentale et/ou de l'hébergement, détermination de droits aux relations personnelles, etc.</p> <p>Demande relative aux obligations alimentaires : fixation ou modification d'une pension alimentaire.</p> <p>Demande qui touche aux allocations familiales.</p> <p>Demande relative au patrimoine d'une famille : par exemple, conflits relatifs aux successions.</p> <p>Demande relative à l'interdiction temporaire de résidence en cas de violence domestique.</p>
	Toutes les mesures utiles pour protéger les mineurs en danger et les mineurs délinquants.
	Sécurité sociale (pensions, chômage...), conflits dans les relations de travail (contrats d'emploi, réglementation du travail...) et accidents du travail.
	Contestations entre commerçants portant sur des montants supérieurs à 1860 euros mais aussi de matières très spécifiques comme les faillites ou les litiges entre des actionnaires d'une société. Le tribunal de commerce connaît également des appels des jugements rendus par les juges de paix en matière commerciale.

Replace les diverses cours dans ce tableau :

Cour d'Assises - Cours d'appel - Cour de Cassation

Cours	Concerne :
	<p>Il arrive qu'une des parties ne soit pas d'accord avec un jugement prononcé par un tribunal. Tant le condamné, la partie civile, le défendeur, la partie demanderesse et la partie défenderesse que le ministère public ont la possibilité de voir le procès jugé une seconde fois.</p>
	<p>Lorsqu'une personne est accusée d'un crime, elle est appelée à comparaître devant cette cour pour être jugée par un jury populaire. <i>Par exemple : Le braquage d'un bureau de poste a mal tourné. Dans leur fuite, les trois malfrats ont tué un gendarme et grièvement blessé deux employés. Au terme de l'instruction, ils sont renvoyés devant la cour d'assises parce que les faits retenus contre eux sont qualifiés de crime par la loi.</i></p>
	<p>Cette cour représente la juridiction suprême, le « tribunal des tribunaux». Elle ne statue pas sur les faits mais uniquement sur des questions juridiques, donc en cas de violation de la loi ou d'un principe général de droit. Elle intervient uniquement pour des décisions contre lesquelles il n'est plus possible d'interjeter appel. <i>Par exemple : « Dans un litige entre deux commerçants, une cour d'appel a décidé que l'un des deux s'était rendu coupable d'avoir pratiqué une forme interdite de publicité comparative, tout en méconnaissant les dispositions légales qui définissent la publicité comparative. Ce commerçant peut faire intervenir cette cour.</i></p>

En guise de **synthèse**, visionne cette vidéo :

<http://www.rtl.be/rtltvi/video/21137.aspx>

Enfin, voici un tableau qui **résume** cette matière.¹⁴

NB : Celle-ci est très concise et ne permet pas de nuancer les interactions qui existent entre diverses matières qui peuvent impliquer les responsabilités civile ET pénale pour un même fait.

Droit civil	Droit pénal
Entre qui et qui ?	
Entre des personnes privées ou entreprises : d'un côté le plaignant, de l'autre le défendeur.	Entre un accusé et la société, représentée par le Ministère public (ou le « parquet »).
Pour quoi ?	
Arbitrer un conflit de droit dans des domaines très variés (famille, contrats, successions, etc.)	Punir des actions répréhensibles ou délits (contraventions/délits/crimes)
Quels tribunaux ?	
<ul style="list-style-type: none"> - Justice de paix - Tribunal de 1^{ère} instance section civile (et section Tribunal de la famille et de la jeunesse) - Tribunal du travail - Tribunal de commerce - Cour d'appel, section civile 	<ul style="list-style-type: none"> - Tribunal de police (contravention) - Tribunal de 1^{ère} instance section correctionnelle (délit) - Cour d'assises (crimes) - Cour d'appel, section correctionnelle
----- Cour de cassation (appels)	
Quelles sanctions ?	
<ul style="list-style-type: none"> - Dommages-intérêts versés à la partie adverse - Exécution d'une obligation 	<ul style="list-style-type: none"> - Amendes versées à l'Etat - Emprisonnement

¹⁴ Inspiré de l'infographie qui provient de <http://www.ediv.be/site/fr/content/le-droit-civil-et-le-droit-penal>